

<b>Numéro</b>	<b>DL220105-CLM03</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales - Divers	
<b>Objet</b>	Garantie d'emprunt à la Coopérative Habitat de l'Ill - Opération UNITHA	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 20 janvier 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le vingt janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, Conseillers

#### **Etaient excusés :**

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Madame Lisa GALLER
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Arnaud DESCHAMPS ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Monsieur Soufiane KOUJIL ayant donné procuration à Madame Davina DABYSING

---

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	24
Date de convocation et affichage :	14 janvier 2022
Date de publication délibération :	25 janvier 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	25 janvier 2022

---

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### 7. GARANTIE D'EMPRUNT À LA COOPÉRATIVE HABITAT DE L'ILL – OPÉRATION UNITHA

La société coopérative Habitat de l'Ill envisage l'acquisition en VEFA (Vente en l'état de futur achèvement) de trois locaux commerciaux au sein du lotissement dit « les Prairies du Canal » dans un ensemble comprenant 106 logements. Il s'agit de trois locaux commerciaux de respectivement 140,3 m<sup>2</sup>, 146,08 m<sup>2</sup> et 142,52 m<sup>2</sup> ainsi que de 6 places de stationnement.

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Habitat de l'Ill réuni le 9 novembre 2021,

Vu la demande adressée le 5 janvier 2022 à la commune d'Illkirch-Graffenstaden en vue de bénéficier d'une garantie communale sur l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe dans les conditions ci-dessous indiquées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2252-1 et D1511-35,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir un coût total de 1 247 457 euros TTC couverts par 62 457 euros d'autofinancement et 1 185 000 euros d'emprunt.

Il est proposé :

Article 1<sup>er</sup> : La commune d'Illkirch-Graffenstaden accorde sa garantie à la société coopérative Habitat de l'Ill, sise 7 rue Quintenz à Illkirch-Graffenstaden, en qualité de caution solidaire, à hauteur de 50 %, soit 592 500 euros, pour le remboursement d'un emprunt de 1 185 000 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe sont les suivantes :

Montant : 1 185 000 €

Taux : 1,24 % fixe

Durée : 25 ans

Echéances : annuelles

Date de première échéance : 12 mois après le 1<sup>er</sup> déblocage.

Article 3 : La garantie communale est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 15 ans, à hauteur de 50 % de l'encours, soit 592 500 euros.

Article 4 : Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur demande de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

<b>Numéro</b>	<b>DL220105-CLM03</b>	2/2
<b>Matière</b>	7.10 Finances locales - Divers	

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, HEIM Valérie, MAGDELAINÉ Séverine, GENDRAULT Pascale ne prennent pas part au vote.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'attribuer la garantie à hauteur de 50 % à la société coopérative Habitat de l'III pour le remboursement d'un emprunt de 1 185 000 euros que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe dans les conditions ci-dessus énoncées.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.**

**Pour : 19** DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, FRUH Hervé, KIEHL Fabrice, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

**Abstentions : 5** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, DESCHAMPS Arnaud

**Pour extrait conforme**

**Le Maire  
Thibaud PHILIPPS**

